



F.A.Q



Sortir à Bruxelles



Où puis-je trouver l'agenda des événements nocturnes à Bruxelles ?

L'agenda culturel officiel de la Région est agenda.brussels, qui regroupe une grande variété d'événements, y compris ceux en soirée ou de nuit.

D'autres partenaires médiatiques institutionnels comme [Bruzz Ice](#) publient également des sélections d'événements festifs sur leurs sites ou réseaux sociaux.

Le [Volume Pass](#) offre un accès illimité à 9 boîtes de nuit pendant 24h ou 48h, l'Atomium et toute une série de musée, idéal pour découvrir plusieurs lieux de fête emblématiques à Bruxelles.



Quelles mesures sont prises pour garantir ma sécurité lors de mes sorties à Bruxelles ?

Le risque 0 n'existe malheureusement pas. Néanmoins, de plus en plus de lieux et d'événements mettent en place des mesures de prévention, ou disposent de protocole en cas de problème : Campagnes de sensibilisation, chartes des valeurs et codes de conduite, formations du personnel, protocoles réactifs en cas d'incident.

Avant de sortir, [pensez à consulter la page de l'événement ou les réseaux sociaux](#) de l'établissement pour connaître les mesures prévues, les comportements attendus et les contacts utiles sur place.

Dans l'espace public, les applications [App-elles](#) et [Sorority](#) sont également actives en Région Bruxelloise.



Comment signaler un problème ou un incident en soirée ?

En cas d'urgence ou de danger immédiat, appelez le 112 (police/secours).

- Avant de sortir, vérifiez la page de l'événement ou les réseaux sociaux du lieu : des infos utiles (contacts, règles, dispositifs de prévention) y sont souvent publiées.
- Pendant l'événement, si vous êtes victime ou témoin d'un comportement inapproprié, adressez-vous à l'équipe de sécurité, au personnel ou aux référent.e.s sur place.
- Certains lieux disposent de « Care Teams » ou de points d'accueil « Safer Space » où des personnes formées peuvent vous accueillir.
- En fonction de votre situation, vous pouvez prendre contact avec les organisateur.ices de l'événement ou les gestionnaires de lieu afin de partager votre situation et signaler un problème.
- Si vous le souhaitez, en fonction de votre situation, vous pouvez porter plainte auprès d'un commissariat.



Que faire si je suis victime de violences sexistes ou sexuelles ?

En cas d'urgence ou de danger immédiat, appelez le 112 (police/secours).

Si vous êtes victime de violences sexuelles, il est préférable de recevoir le plus rapidement possible les soins dont vous avez besoin.

Dans le [Centre de Prise en Charge des Violences Sexuelles](#), situé [Rue Haute 320 à 1000 Bruxelles](#), vous pouvez bénéficier d'aide et de soins multidisciplinaires gratuits (infirmiers, psychologues, fonctionnaires de police formé.e.s aux violences sexuelles). Le CPVS est joignable 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Pour vous y rendre, vous pouvez contacter le numéro [Alice](#) au **02 349 44 22** - un service de transfert gratuit vers le CPVS, sécurisé et anonyme.

Certaines zones de police à Bruxelles disposent d'une cellule EVA (Emergency Victim Assistance). Il s'agit d'un service de police composé de policiers spécialisés dans la prise en charge des victimes. N'hésitez pas à demander si une cellule EVA est disponible lors de votre dépôt de plainte.

Que faire si je suis victime ou témoin d'un acte LGBTQIA+phobe ?

En cas d'urgence ou si les auteurs sont encore sur place, appelez immédiatement le 112 (police/secours).

Vous avez plusieurs options selon ce que vous souhaitez faire : signaler ou porter plainte.

Vous pouvez signaler de façon anonyme une agression verbale, physique ou du harcèlement via la Rainbow House. Contacter fiche@rainbowhouse.be ou via WhatsApp et SMS ou en laissant un message au +32 492 40 84 84. Vous y serez accompagné en fonction de votre besoin.

Si vous souhaitez porter plainte, vous pouvez vous rendre dans le commissariat le plus proche. N'hésitez pas à demander si une cellule EVA est disponible lors de votre dépôt de plainte.

Que faire si je suis victime de racisme ?

En cas d'urgence ou si les auteurs sont encore sur place, appeler le 101.

Vous avez plusieurs options selon ce que vous souhaitez faire : signaler ou porter plainte.

Signaler un acte raciste (sans plainte) sur signalement.unia.be afin de contribuer à lutter contre les discriminations. Faites votre signalement en ligne ou appelez le numéro gratuit 0800 12 800 les jours ouvrables entre 9h30 et 13h.

Vous pouvez aussi porter plainte auprès de la police en vous rendant dans un commissariat (24h/24 ou pendant les heures d'ouverture) ou en ligne via www.police.be pour les faits non urgents.

*Pour un accompagnement dans vos démarches, Le **MRAX** (Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Xénophobie) propose un accompagnement gratuit, des conseils juridique et un suivi de dossier.*

Quel est la politique liée à l'usage de drogue à Bruxelles ?

La loi du 24 février 1921 condamne la possession (sauf ordonnance médicale, par exemple pour la méthadone), cultivation, fabrication, importation, achat, vente, don de stupéfiants, même à titre gratuit. L'incitation à la consommation est également pénalisée.

*Pour trouver des informations, des conseils et des outils en matière de réduction de risques, vous pouvez vous contacter ou vous rendre aux permanences de **Modus Fiesta**.*

Safe Ta Night est le réseau bruxellois de la santé en milieux festifs. Les différentes associations partenaires sont spécialisées, entre autres, de la prévention, l'accompagnement et de la réduction des risques dans le domaine de la santé en milieu festif.

Quels moyens de transport sont disponibles la nuit à Bruxelles ?

- Les **Noctis (STIB)** sont les bus de nuit actifs les vendredis et samedis entre minuit et 3h du matin, avec 11 lignes partant de Bruxelles-Central. L'utilisation est gratuite avec votre abonnement ou ticket STIB.
- **Collecto** est le taxi de nuit partagé, disponible tous les jours de 23h à 6h, au départ de 200 arrêts STIB. Tous les trajets vers l'adresse de votre choix à Bruxelles sont à 6 euros.

Retrouvez toutes les informations des transports (vélo partagés, transports public, taxi, trottinettes..) sur l'application [Floya](#).

Avant même de partir en soirée, planifiez votre retour et prévoyez d'avoir un plan pour rentrer chez vous en toute sécurité.

Si vous avez consommé un ou deux verres d'alcool, utilisez un [éthylotest](#) (voir carte interactive) pour évaluer votre taux d'alcool. Cependant, gardez à l'esprit que la meilleure solution reste de ne pas boire de boisson alcoolisée du tout si vous prévoyez de conduire.

Rentrer en vélo ou en trottinette est également interdit si vous êtes sous l'influence de l'alcool. Optez plutôt pour des alternatives sûres telles que le taxi, les transports en commun ou désignez un.e conducteur.ice sobre [#BOB](#) [#Responsible Young Drivers](#).